RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anr agence nationale de la recherche

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 7 juin 2021 portant nomination de Monsieur Alexandre COSTA au poste de chargé de contrôle financier à la Direction du Conventionnement et du Financement de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Alexandre COSTA, chargé de contrôle financier au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget dans le cadre des appels à projets, dans la limite de 100 000 euros, hors signature des conventions attributives de subvention et de leurs avenants.
- En tant que chargé de l'ordonnancement, les actes relatifs à la certification du service fait imputés sur le budget d'intervention concernant les avances initiales automatisées en provenance de l'outil métier.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 12 octobre 2026

Paris, le 12 octobre 2026

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION